



## Cumul emploi fonction publique et privé

Par **LASFARGUES**, le **03/07/2008** à **15:57**

Il y a de nouvelles lois et décrets au sujet des possibilités de cumul de son emploi dans la fonction publique avec un autre dans le privé.

Est-il possible de cumuler son poste de fonctionnaire à temps partiel ou à mi-temps avec une installation en cabinet libéral?

Par **Tisuisse**, le **04/07/2008** à **17:48**

Tout dépend. Le droit de cumul, il me semble, entre fonction publique et entreprise privée, ne joue que dans 2 cas :

- emploi à temps partiel dans le public,
- être en retraite.

Attention, dans le 1er cas, certains emplois dans le privé ne sont pas compatibles avec ceux, même à temps partiel, de la fonction publique.